

# Retour d'expérience de l'élaboration du PNGMDR 2016-2018



**DGEC - ASN**  
**Groupe de travail PNGMDR**  
**16 janvier 2017**



# Retour d'expérience de l'élaboration du PNGMDR 2016-2018

- L'élaboration du PNGMDR s'est déroulée d'avril 2015 à novembre 2016. 5 réunions du groupe de travail ont fait l'objet de discussions sur la version 2016-2018 du Plan
- La version 2016-2018 a permis des avancées significatives sur plusieurs aspects du document :
  - Lisibilité du plan
  - Renforcement des approches par filière
  - Développement de la partie sur les matières radioactives et leurs perspectives de valorisation
  - Précision des scénarios prospectifs à prendre en compte pour les études PNGMDR et Inventaire national
  - Clarification des objectifs de création d'installations d'entreposage
  - Introduction d'études à conduire sur plusieurs éditions du plan
  - Meilleure prise en compte des thématiques environnementales grâce à l'avis de l'Autorité environnementale et la consultation du public



# Retour d'expérience de l'élaboration du PNGMDR 2016-2018

- L'élaboration du PNGMDR 2016-2018 a toutefois fait apparaître certaines limites :
  - Longueur du document qui rend parfois difficile la distinction des orientations stratégiques
  - Mise à jour intégrale pour des évolutions significatives sur quelques parties seulement
  - Tension des plannings à certains stades de la rédaction
  - Augmentation du nombre d'études prescrites
  - Difficulté d'articulation entre les différentes versions du plan
  - Cadence triennale difficile à allier avec le temps nécessaire aux consultations
- Le retour d'expérience sera complété par l'évaluation de l'OPECST avant juin 2017

# Nouvelles dispositions applicables au prochain PNGMDR

- L'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 dite de « démocratisation du dialogue environnementale » prévoit la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour les plans et programmes soumis à évaluation environnementale en application de l'article L.122-4 du code de l'environnement
- Le PNGMDR est concerné par cette disposition
- La CNDP devra évaluer les modalités d'association du public à l'élaboration du PNGMDR et éventuellement prévoir l'organisation d'un débat public national pendant la phase de rédaction du plan
- Une réflexion est à conduire avec le GT PNGMDR au premier semestre 2017 pour préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de cette disposition
- L'organisation de débats publics à chaque mise à jour du plan pose notamment question compte tenu des thématiques de long terme traitées par le plan et de sa périodicité de mise à jour (tous les trois ans)